



Réf. Farde e-Assemblées : 2231124

N° OJ : 8

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/04/2019

**Objet :** Asbl Salon du Chocolat.- Edition 2019 du Salon du Chocolat.- Convention de partenariat.

Le Conseil communal,

Considérant que le Salon du chocolat est l'un des événements importants en 2019 à Bruxelles et en Belgique;

Considérant les répercussions d'ordre touristique, économique et culturel qu'un tel événement engendre;

Considérant les retombées en termes d'image pour la Ville de Bruxelles sur les aspects multiculturels et de convivialité;

Considérant la volonté de la Ville de développer l'attrait touristique sur son territoire;

Considérant ce qui précède, la Ville de Bruxelles et l'organisateur ont décidé de s'associer afin d'établir un véritable partenariat, construit sur plusieurs axes, afin de créer une collaboration portant sur l'organisation de l'événement;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et l'ASBL Salon du Chocolat concernant l'édition 2019 du Salon du Chocolat est adoptée.

Annexes :

[Convention \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)